

Paris, le 21 juillet 2016

Monsieur le Ministre,

De nombreux maires ont saisi l'AMF pour faire part de leurs préoccupations suite à l'attentat perpétré à Nice le 14 juillet et exprimer leur crainte d'un transfert de responsabilité de l'Etat vers les maires dans le domaine de la sécurité.

Les maires de France agissent au quotidien pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Pour autant, conformément à la législation, la sécurité et l'ordre public relèvent de l'Etat ; les maires y contribuent, à ses côtés, dans la limite de leur compétence.

Dans les circonstances exceptionnelles que nous vivons, ils attendent de l'Etat qu'il communique avec eux plus étroitement sur l'état de la menace connue et les risques potentiels.

La prorogation de l'état d'urgence suppose de surcroît que l'Etat les accompagne et les conseille dans la détermination de la posture de sécurité la mieux adaptée à l'actualité et au contexte local.

Il est en effet fondamental que l'Etat, en liaison avec les maires, assure sa mission régaliennne de sécurité et mobilise les effectifs nécessaires à la protection des populations, que ce soit notamment lors des festivals, des concerts ou sur les plages, comme nous vous le rappelions récemment.

Monsieur Bernard CAZENEUVE  
Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS

La relation maire-préfet, dans leurs attributions et responsabilités respectives, trouve alors tout son sens et doit permettre d'adopter des dispositifs en cohérence avec les situations locales.

Ceci est d'autant plus vrai pour les quelques 4000 communes dotées d'une police municipale où la complémentarité avec les forces de sécurité de l'Etat est à poursuivre et amplifier. De nombreux maires ont effectivement signé avec le préfet et les forces de sécurité de l'Etat des conventions de coordination pour leur police municipale, dans le respect des compétences de chacun.

Suite à la réunion tenue avec vous le 26 janvier 2015, l'AMF avait salué les avancées substantielles sur le renforcement de la sécurité des policiers municipaux et la modernisation de leurs équipements. Au vu de la menace durable à laquelle doit faire face notre pays, ces dispositions méritent d'être pérennisées.

Les attentats que notre pays a subis confirment malheureusement que les actes terroristes peuvent toucher tout point du territoire. L'équité de traitement entre les collectivités, urbaines comme rurales, est plus que jamais nécessaire.

Concernant plus spécifiquement la prévention de la radicalisation, alors que le nombre des cas de radicalisation continue d'augmenter, faisant fi de toute délimitation géographique, socio-culturelle, d'âge ou de sexe, les élus peuvent œuvrer concrètement dans le recueil d'informations sur les risques et les menaces mais également pour la protection des valeurs qui fondent notre République.

Lors du Rassemblement exceptionnel des maires de France du 18 novembre 2015 déjà, nous avons notamment indiqué au Président de la République, au Premier ministre et à vous-même l'engagement des maires pour agir aux côtés de l'Etat pour la prévention de la radicalisation.

La convention de partenariat, signée le 19 mai dernier entre l'AMF et l'Etat, doit permettre de mieux associer les maires et les présidents d'intercommunalité de France aux actions menées dans les territoires.

Nous vous réaffirmons aujourd'hui avec conviction la détermination de l'AMF et des collectivités qu'elle représente à agir concrètement et résolument sur ce sujet, comme nous l'avons dit avec force dès l'attentat commis contre Charlie Hebdo.

Par ailleurs, constatant que les actes terroristes visent notamment à toucher les symboles de notre République, les maires, en tant qu'agents de l'Etat, mériteraient une attention spécifique et l'adaptation de notre droit pour une meilleure sécurisation des mairies pourrait être envisagée.

L'AMF souligne l'engagement exemplaire des forces de sécurité, de secours et de santé et est consciente de leur forte mise à contribution depuis 2015.

Elle souhaite toutefois recevoir toutes les garanties sur la poursuite de l'implication des forces de l'Etat et sur les modalités de coopération entre les préfets et les maires et vous demande quelles sont les dernières instructions qui ont été données en ce sens.

Nous savons que vous saurez accorder toute votre attention aux préoccupations des élus et vous en remercions par avance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

*Cordialement.*



André LAIGNEL  
1er Vice président délégué

*Avec cordialité.*

François BAROIN  
Président

